

FICHE BILAN DU MICRO-PROJET

Merci renseigner les cases blanches et de renvoyer la fiche à la coordinatrice de Te Me Um

Installation de ruchers sentinelles à Wallis et Futuna

Lieu de réalisation	Wallis et Futuna		
Coût total du projet (en euro)	4000 €	Montant du financement sollicité (respectivement en valeur et % du coût total)	3000 € (75%)
Durée du projet	2 ans	Dates prévisionnelles (début / fin)	Mars 2020 / Mars 2022
Structure, personne en charge du projet et statut	EHR SAM Denis PRESIDENT	Contact (mail et tel)	<u>Denis.ehrsam@gmail.com</u> +681 82 00 23

1. Présentation

Contexte enjeux et rappel des objectifs (1000 car. max- peut être repris de la fiche de candidature) :

Wallis et Futuna est un territoire exempt de parasite de l'apiculture (varroa, loque, frelon, etc.). Ces parasites sont cependant aux portes de l'archipel : à Fidji, au Vanuatu, avec lesquels le territoire a des liens commerciaux fréquents.

L'activité apicole est en plein développement : il y a environ 200 ruches dans l'archipel, et ce miel rare pourrait constituer un premier produit d'exportation et de renommée vers la métropole ou la Nouvelle-Calédonie.

L'association Meli o Uvea mo Futuna œuvre pour que soient prises des mesures sanitaires (désinfection des containers), de recherche (constitution d'une palynothèque – répertoire des pollens de nos îles ; analyse des ruchers et miels produits), commerciales (autorisation d'exporter en France). La taille du cheptel est une chance : Wallis et Futuna peuvent conduire des analyses exhaustives.

Le projet participe à ces objectifs : il vise à installer des ruches sentinelles aux points d'entrée du territoire : aéroport de Hihifo, wharf de Mata'Utu, Wharf de Halalo, aérodrome de Vele, port de Leava. Ces équipements seront accompagnés d'une formation auprès du réseau d'épidémiologie surveillance apicole du centre d'apiculture (CPA) de Nouvelle Calédonie.

Principales évolutions du contexte et réorientations en fonction des conditions d'exécution 500 car. Max- dans la période considérée par le rapport, et événements externes ayant influé significativement sur l'exécution du micro-projet (favorables ou défavorables)

Le contexte a été fortement marqué par un facteur facilitant et un facteur bloquant.

Le facteur facilitant a été le programme PROTEGE de l'Union européenne favorable au soutien de l'apiculture. La mise en relation institutionnelle du territoire de Wallis et Futuna et de ses partenaires calédoniens a permis de fluidifier les contacts. Une mission du CPA est prévue à Wallis et Futuna, elle doit accélérer la mise en place du réseau d'épidémiologie surveillance apicole.

Le facteur bloquant a été le Covid. En 2020, Wallis et Futuna n'ont eu aucun contact (aucun vol) avec l'extérieur de mars à juillet. En 2021, tous les vols sont suspendus depuis le 6 mars (arrivée du Covid à Wallis, puis en Nouvelle Calédonie alors que Wallis est redevenue covid free).

Cela a handicapé les contacts avec les fournisseurs et rendu impossible les missions prévues avec le CPA.

Rappel des partenaires du micro-projet (peut être repris de la fiche de candidature si identique)

Au niveau local, l'association a travaillé sur ce projet avec la direction des services de l'agriculture de Wallis et Futuna, le bureau d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire, le service de l'environnement, l'Assemblée territoriale.

Au niveau régional, l'association a travaillé avec le centre d'apiculture de Nouvelle Calédonie, qui fournit déjà d'importants conseils à nos membres et avec le projet européen PROTEGE.

2. Bilan technique et financier

Exécution technique

1. **Tâches réalisées et productions** Renseigner le tableau ci-dessous. Commentaires 300 car max

Achats de 5 ruches sentinelles et du matériel correspondant pour leur installation.

Structuration de l'association et des apiculteurs autour de la mise en place du RESA, dans la perspective d'une exportation de miel.

Renforcement de la coopération régionale et des liens avec le CPA et préparation d'une mission en 3 phases, à Wallis et Futuna et en Nouvelle-Calédonie.

2. **Résultats obtenus** Compléter le tableau ci-dessous avec les résultats prévus notamment en renseignant et commentant les indicateurs (prévus dans la fiche de candidature). Commentaires 300 car max

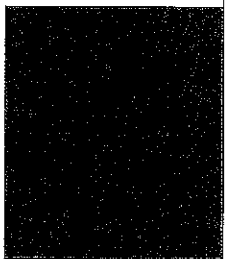
Présence de 2 ruches sentinelles sur des sites identifiés ; installation prochaine des autres.

Programme de mise en place et contacts établis.

3. **Bilan des partenariats engagés** Présentation des partenariats engagés . 500 car. max

Partenariat engagé fort avec le CPA, avec les services de l'agriculture. Le sujet du miel est fédérateur ; la volonté des apiculteurs et le travail du service a permis d'obtenir l'autorisation d'exportation en métropole (d'ici 2022). Il s'agira du premier produit d'exportation wallisien, suscitant une grande fierté.

Points d'évaluation	Description des actions du micro-projet	Résultats prévus du micro-projet (indicateurs)	Résultats obtenus du micro-projet (indicateurs)	Résultats différés du micro-projet
Amélioration dans la préservation de la Biodiversité	<p>Idem actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation de ruches sentinelles - Contrôle des ruches - Constitution d'un réseau d'épidémio surveillance apicole - Exportation de miel en métropole - Exportation de miel en NC - Sensibilisation de la population et jeunes au rôle de l'apiculture et à la préservation de l'état sanitaire du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Achat et installation de ruches sentinelles ; d'une ruche d'observation - Mise en place de contrôles sur les miels - Exportation de miel en métropole (autorisations UE) - Sensibilisation de la population et jeunes au rôle de l'apiculture et à la préservation de l'état sanitaire du territoire (journée internationale de l'abeille; marchés mensuels ; autres) 	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'un réseau d'épidémio-surveillance apicole (formation CPA)utilis - Exportation de miel en NC 	
Partenariats (diversité des statuts)			<ul style="list-style-type: none"> - Centre d'apiculture de Nouvelle-Calédonie - Direction des services de l'agriculture - Services vétérinaires - Union européenne (programme PROTEGE ; 	

			<p>inscription de Wallis et Futuna à la liste des pays autorisés à importer du miel sur le territoire européen)</p>	
---	--	--	---	--

Exécution financière. Remplir les éléments du tableau « Financement » ci-dessous avec les données réelles du budget

Budget récapitulatif des dépenses réellement engagées dans le cadre du micro-projet

ATTENTION LES CALCULS DE CE TABLEAU NE SONT PAS AUTOMATIQUES

Détail des coûts	PREVISIONNEL		REEL				
	Quantité et coût unitaire	Coût total de l'action	Quantité et coût unitaire	Coût total de l'action	dont auto-financement	dont financement demandé à l'AFB dans le cadre de Te Me Um ²	dont autres financements
Personnel permanent partiellement affecté au projet							
	Encadrement du micro-projet						
Personnel non permanent	Autre						
	2*500	1000			1000		
Déplacements	Déplacements (se vols longs courriers)	600					
	Déplacements locaux	400					
	Hébergement	600					
	Restauration	400					
Equipement (se dépenses d'équipement, investissement imputables au projet)		1000					
	1381 (ruches sentinelles)						
	335 (ruche d'observation)				1716	1716	
Autre	Location salle et matériel						
	Honoraires prestataires						
	Édition (ex. : frais d'impression)						
Total	4000					3000	

Certifié conforme par la personne habilitée à certifier les comptes (Nom, statut, signature et d

..... EKPSAM DENIS
..... PRESIDENT
.....
.....
.....

Exécution financière (suite)

Commentaires éventuels

Le solde de la subvention accordée par l'OFB (1284 euros) sera utilisé pour le déplacement en Nouvelle-Calédonie lors de la formation au centre d'apiculture (CPA) pour la mise en place du réseau d'épidémiosurveillance apicoel (RESA). La formation sera cofinancée par le programme Protege. Elle aurait dû avoir lieu en mars 2020, puis septembre 2020, puis mars 2021 mais a été repoussée en raison du Covid, les vols étant interrompus entre Wallis et Futuna et la Nouvelle Calédonie. Les vols vont reprendre et la formation est prévue à la rentrée (février/mars 2022).

Attention : les frais de structure ne sont pas pris en charge, la rémunération éventuelle des salariés concernés par le micro-projet se fait sur la base du coût réel journalier (fiches de paie à l'appui).

3. Perspectives après micro-projet et conclusion

1. **Stratégie de sortie de micro-projet adoptée (le cas échéant), la destination des matériels et équipements (joindre en annexe un bref inventaire), les mesures prises pour garantir la pérennité des acquis et/ou leur réplication, communication autour du micro-projet/ valorisation. 400 caractères maximum**

La réalisation du projet sera complète lorsque le RESA aura été constitué et les procédures mises en place, au premier trimestre 2022.

Il importe pour la suite de se tenir à ces procédures. La constitution de l'association et son maintien sont les éléments qui le permettront. Pour cela il importe d'avoir une politique claire vis-à-vis des nouveaux apiculteurs en particulier, qui doivent impérativement s'astreindre à ne pas acheter de matériel d'occasion et à respecter les procédures.

Les objectifs qui unissent les apiculteurs sont clairs : empêcher les maladies et parasites de l'abeille de pénétrer à Wallis et Futuna (le Covid nous donne un bon exemple...) et exporter en Nouvelle-Calédonie le miel. C'est ce qui unit les apiculteurs, au-delà de la concurrence économique.

2. **Leçons à tirer pour de futurs micro-projets dont éléments et acquis répliquables du micro-projet 400 car. max**

Pour de futurs projets il faudra répartir clairement les tâches et responsabilités des uns et des autres.

La prise de contact avec les partenaires en amont n'est pas facile car tant qu'un projet n'est pas lancé ils ne s'engagent pas. C'est un élément à prendre en considération.

3. **Y a-t-il eu un effet de levier grâce à Te Me Um (accès à d'autres financements et/ou perspectives de poursuivre avec un projet de plus grande envergure)? Si oui, merci d'expliquer. 500 car. Max**

Oui très certainement. Tout d'abord le soutien de Te Me Um a permis l'ouverture d'un compte bancaire (ce qui n'est pas un droit pour une association à Wallis et Futuna). Ensuite, le projet défini par les apiculteurs, tous réunis en association, a permis d'obtenir le soutien des partenaires du territoire (services agricoles et vétérinaires) et hors territoire (en Nouvelle-Calédonie, Union européenne).

L'exportation de miel en NC, a priori difficile du fait du protectionnisme de ce territoire, est à présent envisageable.

4. **Article pour le site internet** 500 car. Max, possibilité de joindre des documents et demande de joindre des photos

Des ruches sentinelles pour Wallis et Futuna

Le projet de l'association « Meli o Uvea mo Futuna » (« Miel de Wallis et Futuna ») soutenu par Te Me Um vise à installer des ruches de contrôle et observation aux entrées du territoire, c'est-à-dire dans les 2 aéroports et 3 ports.

L'apiculture à Wallis et Futuna est à ses balbutiements. Avec une dizaine d'apiculteurs, l'association fédère tous les praticiens, principalement amateurs. Et le territoire bénéficie d'atouts dus à son isolement au centre du Pacifique sud: l'apiculture y est exempte des maladies et parasites connus ailleurs (varroa, loque américaine et européenne, frelon asiatique...).

Il est primordial de conserver cet état sanitaire, dans l'intérêt de la biodiversité. Le micro projet Te Me Um doit nous y aider, en mettant en place des procédures de contrôle, par la création d'un réseau d'épidémiologie apicole, et en installant des ruches sentinelles.

L'union fait la force, ce ne sont pas les abeilles qui diront le contraire... Et l'union paye déjà : le projet et la fédération des acteurs ont permis d'accélérer les démarches pour l'autorisation de l'exportation du miel wallisien et futunien vers la métropole. Bientôt, les saveurs de Wallis et Futuna seront sur votre table !

Pour mémoire liste des pièces à fournir :

- la présente fiche complétée
- au moins 3 photos assorties des crédits au format jpeg ou png de minimum 1000 pxl de côté
- les productions et livrables associés au micro-projet
- pour les associations, document Cerfa n°15059*02 Compte-rendu financier de subvention complété.
- l'OFB se réserve le droit de demander spécifiquement les factures des dépenses prises en charge par Te Me Um